

**CONVENTION N° 2024-1027 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES
TISSEO VOYAGEURS
ET LA VILLE DE TOULOUSE
RELATIVE A LA CARTE « MONTLOULOUSE »**

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

La Ville de Toulouse, Hôtel de Ville – 31 000 TOULOUSE, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Luc MOUDENC, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2017 aux fins des présentes, dénommée ci-après « Ville de Toulouse »,

Et,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun Tisséo, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, BP 11120 - 31011 TOULOUSE CEDEX 6, et représenté par son Président en exercice Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité aux fins des présentes, dénommé ci-après « Tisséo Collectivités »,

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo Voyageurs, sis 4, impasse Mesplé, 31 081 TOULOUSE CEDEX 1, inscrit au RCS de Toulouse sous le n° 520 807 876, et représenté par son Directeur Général en exercice Monsieur Thierry WISCHNEWSKI, dûment habilité aux fins des présentes, dénommé ci-après « Tisséo Voyageurs »

L'ensemble étant désigné par « les Parties »

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Préambule

La Ville de Toulouse s'est fortement impliquée dès 2010 dans les technologies sans contact ou NFC (Near Field Communication), en tant que territoire leader. Dans ce cadre, des réflexions ont été menées au niveau local et national afin d'identifier les services, les solutions techniques, les modalités, permettant de déployer cette technologie au bénéfice de la population.

Dans ce contexte, la Ville de Toulouse, en collaboration avec Tisséo Collectivités, a souhaité mettre en place dès 2013 des services sur son territoire utilisant cette technologie sans contact, centrés sur la mobilité urbaine, afin de faciliter l'accès de la ville aux usagers : accès aux transports urbains, accès aux équipements culturels et aux services publics.

Notamment, a été mise en œuvre une carte multiservices, dite carte « MonToulouse », à destination des toulousains domiciliés sur le périmètre de Toulouse Métropole, qui leur permet d'une part, d'accéder aux services rendus par la Ville de Toulouse, comme l'accès aux piscines et aux lieux culturels, et d'autre part, d'accéder au réseau de transport urbain de Tisséo.

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet de définir les obligations de chacune des PARTIES dans le cadre de la mise en œuvre des cartes « MonToulouse ».

Cette convention ne concerne pas le dispositif mis en place spécifiquement pour les retraités de 62 à 64 ans révolus et les seniors de 65 ans et plus toulousains, dont les modalités ont été par ailleurs réglées par convention n° 2017-1037 en date du 24 mai 2017, et complétées par l'avenant 1 du 12 décembre 2018 et l'avenant 2 du 26 mars 2021.

ARTICLE 2. OBLIGATIONS DES PARTIES

2.1 - Fourniture de la carte « Montoulouse »

Les cartes sans contact « MonToulouse » sont fournies à la Ville de Toulouse par Tisséo Voyageurs.

Elles se présentent sous deux formes :

- La carte « MonToulouse » nominative sur laquelle apparaissent notamment le nom et la photo du titulaire.
- La carte « MonToulouse » anonyme, sans nom ni photo.

2.1.1 – La carte « MonToulouse » nominative peut héberger :

- des droits d'accès aux piscines/patinoires et aux sites culturels gérés par la Ville de Toulouse ;
- et des titre(s) de transport permettant d'utiliser le réseau Tisséo dans les mêmes conditions qu'une carte Pastel, selon le profil de l'utilisateur.

2.1.2 - La carte « MonToulouse » anonyme héberge seulement des droits d'accès aux piscines/patinoires et aux sites culturels gérés par la Ville de Toulouse. La carte « MonToulouse » anonyme n'est donc pas reconnue sur le réseau Tisséo.

2.1.3 – Ces cartes sont commercialisées par la Ville de Toulouse. Le prix public de la carte « MonToulouse » nominative incluant l'activation des services transports Tisséo ne devra en aucun cas être inférieur au prix public de la carte Pastel émise par Tisséo, dont le prix est précisé sur le site internet de Tisséo.

L'activation de l'application « transport » est payée par le titulaire de la carte « MonToulouse » directement auprès de Tisséo Voyageurs (selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.4 de la présente). Elle correspond à 50 % du prix de la carte Pastel.

La carte MonToulouse permet également d'accéder au service VéloToulouse avec une réduction de 5 euros sur le prix des abonnements annuels (Essentiel et Confort).

2.2 – Commande de la carte « Montoulouse »

Les commandes de cartes « MonToulouse » sont effectuées par la Ville de Toulouse auprès de Tisséo Voyageurs, sur la base d'un volume défini entre les deux parties.

Afin de garantir à la Ville de Toulouse un approvisionnement régulier, Tisséo Voyageurs doit disposer des prévisions de consommation à l'année. Ces prévisions devront être fournies à Tisséo par la Ville de Toulouse en fin d'année N pour les besoins de l'année N+1. Le délai de livraison est de 10 semaines environ à compter de la date de réception de la commande.

2.3 - Mise à disposition de matériels légers et maintenance

2.3.1 – Mise à disposition de matériels légers au profit de la ville de Toulouse par Tisséo voyageurs

Dans le cadre de la mise en œuvre de la carte « MonToulouse », Tisséo Voyageurs met à disposition de la Ville de Toulouse des postes légers dédiés à la gestion clients – MDS 415 – dont la configuration n'intègre pas d'imprimante à carte.

2.3.2 – Maintenance des matériels légers

Les postes légers (TPVS) dédiés à la gestion clients mis à disposition de la Ville de Toulouse demeurent la propriété de Tisséo Collectivités. La maintenance est assurée par Tisséo Voyageurs.

Les matériels mis à disposition de la Ville de Toulouse font partie intégrante du système billettique urbain. A ce titre, ils sont administrés et maintenus par l'administrateur de Tisséo Voyageurs du système billettique urbain.

La maintenance des équipements billettiques couvre :

- les opérations curatives nécessaires à la remise en état d'un équipement (réparation), après l'apparition d'une défaillance ne permettant plus à l'équipement d'assurer tout ou partie de ses fonctions,
- les opérations préventives, permettant de limiter l'apparition de ces défaillances ainsi que les opérations correctives / évolutives dans d'éventuels cas de mise à jour des configurations logicielles ou matérielles.

Tisséo Voyageurs prend en charge les différents niveaux de maintenance, conformément aux recommandations du fournisseur.

2.4 - Activation de l'application « transport » sur les cartes « Montoulouse » nominatives

Tisséo Voyageurs procédera à l'activation de l'application « transport » sur les cartes « Montoulouse » nominatives sur présentation de ladite carte par son titulaire en agence Tisséo.

L'activation de l'application « transport » de la carte « Montoulouse » nominative suppose le « rattachement » de la carte à une fiche client billettique Tisséo. Sans cela, le titulaire de la carte « Montoulouse » ne peut pas utiliser sa carte pour se déplacer sur le réseau Tisséo.

Dans le cas où le titulaire de la carte « Montoulouse » nominative n'est pas connu dans la base de données clients Tisséo, Tisséo Voyageurs procédera à la création de la fiche client billettique Tisséo, et éventuellement au traitement d'une demande de droit à réduction.

Il est précisé que le titulaire de la carte devra fournir les justificatifs nécessaires, et s'acquitter des frais de rattachement correspond à 50 % du prix de la carte, soit 4,5€ TTC - tarif en vigueur à l'entrée en vigueur de la convention (TVA 20%).

Une fois l'application « transport » activée, le titulaire de la carte « Montoulouse » nominative peut librement charger des titres de transport, parmi l'ensemble de la gamme disponible sur le réseau Tisséo, hors titres multimodaux.

La carte « Montoulouse » nominative peut ensuite être utilisée sur le réseau Tisséo, comme toute autre carte de transport sans contact partenaire.

2.5 – Accès aux services de la ville de Toulouse avec une carte Pastel émise par Tisséo

Réciproquement, les titulaires d'une carte Pastel nominative émise par Tisséo pourront, en plus de leurs titres de transport, charger des droits d'accès aux piscines/patinoires et aux sites culturels gérés par la Ville de Toulouse.

Pour ce faire, le titulaire d'une carte Pastel émise par Tisséo devra au préalable s'enregistrer auprès de chaque service de la Ville de Toulouse concerné, en fournissant les justificatifs nécessaires. Cette démarche est gratuite pour le titulaire de la carte Pastel émise par Tisséo.

Une fois cette étape d'enregistrement passée, l'utilisateur détenteur d'une carte Pastel émise par Tisséo peut librement utiliser le ou les services de la Ville de Toulouse auxquels il a souscrit.

Les systèmes de la Ville de Toulouse n'effectueront aucune modification physique sur ces cartes (écriture, suppression, ...).

2.6 – Exécution de la prestation de transport

2.6.1. Tisséo Voyageurs est responsable de l'exécution du transport qu'il effectue et des conséquences pécuniaires des dommages de toute natures survenues par le fait ou à l'occasion de l'exploitation de son service, dans les conditions édictées par les textes réglementaires, et notamment conformément au Règlement d'utilisation du réseau des transports en commun en vigueur (disponible sur le site Internet Tisséo).

2.6.2. La carte « Montoulouse » nominative, contenant le contrat de transport, doit être validée avant chaque accès aux quais du métro et de Téléo, et à chaque montée dans le tram, bus, TAD et la Navette aéroport Tisséo.

2.6.3. Les modalités de contrôle du titre de transport sont celles pratiquées usuellement par le réseau de transport urbain Tisséo. Ainsi, en cas de fraude ou d'infraction constatée au cours d'un contrôle, le montant de l'infraction appliqué sera celui en vigueur au jour de la constatation.

Dans le cas où Tisséo Voyageurs acterait de la possibilité pour ses agents assermentés de retirer, lors d'un contrôle, un titre de transport utilisé de manière frauduleuse, un avenant à la présente convention sera conclu entre les Parties afin de définir les modalités pratiques de ce retrait dans le cadre du parcours client.

2.7 – Service après-vente

Tisséo Voyageurs et la Ville de Toulouse assurent le service après-vente selon les procédures rédigées et signées jointes en annexe 1 des présentes.

Il est toutefois rappelé les dispositions suivantes :

- **S'agissant de la carte « Montoulouse » anonyme**

En cas de problème avec une carte « MonToulouse » anonyme, quel que soit le problème (perte, vol, problème technique, ...), le titulaire de la carte sera systématiquement renvoyé vers les services de la Ville de Toulouse, qui fera le nécessaire.

Etant convenu que la carte « MonToulouse » anonyme ne permet pas d'utiliser le réseau Tisséo, aucune opération de service après-vente ne sera réalisée par Tisséo Voyageurs.

- **S'agissant de la carte « MonToulouse » nominative**

En cas de déclaration de perte, de vol, ou de dysfonctionnement d'une carte « MonToulouse » nominative dans une agence Tisséo, Tisséo Voyageurs doit renvoyer l'utilisateur vers la Ville de Toulouse afin de refaire une carte MonToulouse.

L'utilisateur, muni de sa nouvelle carte MonToulouse, devra alors se présenter dans une Agence Tisséo afin de faire activer le transport sur son nouveau support et s'acquitter des frais d'activation. Son titre de transport pourra alors être rechargé sur sa nouvelle carte MonToulouse.

Toutefois, dans le cas où l'utilisateur n'est plus utilisateur des services ville, Tisséo Voyageurs pourra délivrer, dans le cadre de la procédure de changement d'émetteur, une carte Pastel Tisséo, en remplacement de la carte « MonToulouse » nominative, et sur laquelle pourra/pourront être rechargé(s) à l'identique le ou les contrats de transports en cours.

ARTICLE 3. DISPOSITIONS FINANCIERES

3.1 Cartes « Montoulouse »

- **Coût de fourniture des cartes « MonToulouse »**

Conformément à ce qui a été convenu entre les PARTIES, le coût de fourniture des cartes « MonToulouse » comprend :

- Le prix du support (sur la base du tarif fixé par l'encarteur lors de l'attribution du marché),
- Les frais de traitement de commande,
- Les frais d'assistance technique,
- Les frais de gestion de stock,
- Les frais de livraison des supports.

Le coût de fourniture de la carte « MonToulouse » est communiqué en annexe 2 à la Ville de Toulouse sous la forme d'un bordereau de prix détaillé. A noter que la fourniture de protège- carte n'est pas comprise dans cette convention.

3.2 Matériel léger

Le coût de la mise à disposition de MDS 415 au profit de la Ville de Toulouse est fixé à un prix forfaitaire trimestriel de 115 € HT par appareil, couvrant la mise à disposition et le coût de maintenance du matériel détaillé ci-après.

3.3 Modalités de paiement

Tisséo Voyageurs établit, chaque trimestre, la facturation :

- des cartes « MonToulouse » livrées
- et du prix forfaitaire trimestriel de la mise à disposition de matériels légers.

La Ville de Toulouse s'engage à effectuer le règlement total de la commande au plus tard dans les 30 jours suivant la date de réception de la facture émise par Tisséo Voyageurs.

Le paiement est effectué par virement bancaire.

ARTICLE 4. COMMUNICATION

Le plan de communication est élaboré par la Ville de Toulouse en collaboration avec Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs.

Toute création de document ou modification de ces derniers doit au préalable recueillir la validation de Tisséo Collectivités, de Tisséo Voyageurs et de la Ville de Toulouse.

ARTICLE 5. DONNEES PERSONNELLES

Les différents contrats « mairie » et « transport » sont gérés de manière indépendante les uns des autres : il n'y a en particulier aucune interconnexion entre les systèmes d'information des entités Ville de Toulouse d'une part, et Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités d'autre part.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

5.1 - La Ville de Toulouse gère un fichier clients des cartes « MonToulouse » dont elle est responsable et fait sienne les obligations prévues par le Règlement européen ° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

5.2 - Les données billettiques inhérentes au chargement des contrats de transport sont traitées par Tisséo Voyageurs.

Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités sont responsables conjointement des données collectées dans le système billettique et s'engagent à respecter les obligations prévues par le Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

5.3 - Tisséo Voyageurs fournit à la Ville de Toulouse les données statistiques relatives à l'activation du service transport sur la carte « MonToulouse » nominative sur une base trimestrielle. Ces informations seront transmises sous réserve qu'un référent carte MonToulouse soit désigné par la Ville de Toulouse comme interlocuteur unique auprès de Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités.

Il est précisé que seules des données totalement anonymisées pourront être échangées à des fins statistiques.

Pour l'utilisation de ces données, dans le cadre de la gestion de la relation client et d'enquêtes, la Ville de Toulouse, Tisséo Collectivités ou Tisséo Voyageurs devront se tenir informés mutuellement des actions qu'ils envisagent de mener.

ARTICLE 6. PRISE D'EFFET ET DUREE

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 5 ans.

Sauf dénonciation expresse faite par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des PARTIES aux deux autres PARTIES, 3 mois au moins avant la date anniversaire de la présente convention, cette dernière sera tacitement reconduite 2 fois par périodes successives de 2 ans.

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un accord préalable de toutes les parties signataires et donne lieu à la signature d'un avenant, ou le cas échéant d'une nouvelle convention.

ARTICLE 8- RESILIATION

La présente convention peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de quatre mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des termes de la présente convention par l'une des parties et faute d'accord entre les parties survenues dans un délai d'un mois, la présente convention pourra être résiliée à l'initiative de l'une des parties, par lettre recommandée, sous réserve de l'application d'un préavis de 4 mois nécessaire à l'information du réseau de vente et du public.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de litige résultant de l'application ou de l'interprétation de la présente convention, les Parties se réservent le droit de saisir les juridictions compétentes en la matière.

ARTICLE 10 : INTERLOCUTEURS

- *Article 10.1 : pour la Mairie de Toulouse*

Benoît Chabrier
Direction de la Transition Numérique
Chef du service pilotage et transversalité
Benoit.chabrier@toulouse-metropole.fr

- *Article 10.2 : Pour Tisséo Collectivités*

Audrey DEBERNARDY-DJABOUR
Direction Pilotage et Attractivité du Réseau
Chargée de mission Politique Tarifaire, Interopérabilité et Sureté
0567778079
audrey.debernardy@tisseo.fr

- *Article 10.3 : Pour Tisséo Voyageurs*

Agathe FAUVEL
Direction Clientèle
Responsable Marketing & Offre
0567049862
agathe.fauvel@tisseo.fr

ARTICLE 11. ANNEXES

Sont jointes à la présente convention les annexes suivantes :

- Annexe 1 : parcours client ;
- Annexe 2 : détail des coûts relatifs à la carte « MonToulouse »

Fait à Toulouse en trois exemplaires originaux, le//

Tisséo COLLECTIVITES
Le Président, Jean-Michel LATTES,

La Ville de Toulouse
Le Maire, Jean-Luc MOUDENC,

Tisséo VOYAGEURS, Le Directeur Général, Thierry
WISCHNEWSKI

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE Date de télétransmission : 02/07/2024 Date de réception préfecture : 02/07/2024
--



La carte montoulouse et l'usage des transports en commun Tisséo : parcours client



Sommaire

Légende	p. 3
---------	------

Cas A : rattachement carte montoulouse, 1/3 <i>pour ceux qui ne sont pas connus dans la base de données client billettique Tisséo et qui désirent activer le transport sur la carte montoulouse</i>	p. 4
--	------

Cas A : rattachement carte montoulouse, 2/3 <i>pour ceux qui détiennent une carte Pastel Tisséo, une carte MUT rattachée, une carte Pastel partenaire rattachée et une carte montoulouse et qui désirent activer le transport sur la carte montoulouse</i>	p. 5
---	------

Cas A : rattachement carte montoulouse, 3/3 <i>pour les détenteurs d'une carte Pastel, support de titres de transport émis par des partenaires de l'interopérabilité, qui souhaitent basculer leur titre de transport sur la carte montoulouse</i>	p. 6
---	------

Cas B : transfert d'un titre de transport Tisséo <u>vers</u> une carte montoulouse, 1/4 <i>pour ceux qui souhaitent basculer leur titre de transport sur la carte montoulouse (leur support actuel de titre de transport est disponible)</i>	p. 7
---	------

Cas B : transfert d'un Annuel Activéo mensualisé <u>vers</u> une carte montoulouse, 2/4 <i>pour ceux qui désirent basculer leur Annuel mensualisé de leur carte montoulouse (disponible) sur un autre support de titre de transport</i>	p. 8
--	------

Cas B : transfert d'un titre de transport Tisséo <u>depuis</u> une carte montoulouse, 3/4 <i>pour ceux qui désirent basculer leur titre de transport de leur carte montoulouse (disponible) sur un autre support de titre de transport</i>	p. 9
---	------

Cas B : transfert d'un Annuel mensualisé <u>depuis</u> une carte montoulouse, 4/4 <i>pour ceux qui désirent basculer leur Annuel mensualisé de leur carte montoulouse (disponible) sur un autre support de titre de transport</i>	p. 10
--	-------

SAV carte MUT : rattachement nouvelle carte montoulouse, 1/4 <i>pour les détenteurs d'une carte montoulouse dont la partie transport était activée (perte, vol, détérioration, défectuosité)</i>	p. 11
---	-------

SAV : transfert d'un titre de transport Tisséo depuis une carte montoulouse, 2/4 <i>pour ceux qui désirent basculer leur titre de transport de leur carte montoulouse (non disponible) sur un autre support de titre de transport</i>	p. 12
--	-------

SAV : transfert d'un titre de transport Tisséo depuis une carte montoulouse, 3/4 <i>pour ceux qui désirent basculer leur titre de transport de leur carte montoulouse (non disponible) sur une carte Pastel Tisséo : procédure de changement d'émetteur</i>	p. 13
---	-------

SAV : transfert d'un titre de transport Tisséo vers une carte montoulouse, 4/4 <i>pour ceux qui souhaitent basculer leur titre de transport sur la carte montoulouse (leur support actuel de titre de transport n'est pas disponible)</i>	p. 14
--	-------





Légende

> Acteurs



Utilisateur final des services



Agence Tisséo



Point de renseignement pour les services de la ville de Toulouse (piscines, etc.)

> Types de cartes



Carte Pastel émise par Tisséo



Carte montoulouse « Nominative »



Carte Pastel émise par un partenaire de l'interopérabilité (CD31, SNCF, etc.)



Carte MUT

> Services disponibles, et état des services



Tisséo



Actif



Inactif



Carte Pastel émise par un partenaire, non rattachée côté Tisséo

> Titres de transport



Titre de transport Tisséo



Titre de transport réseau partenaire de l'interopérabilité

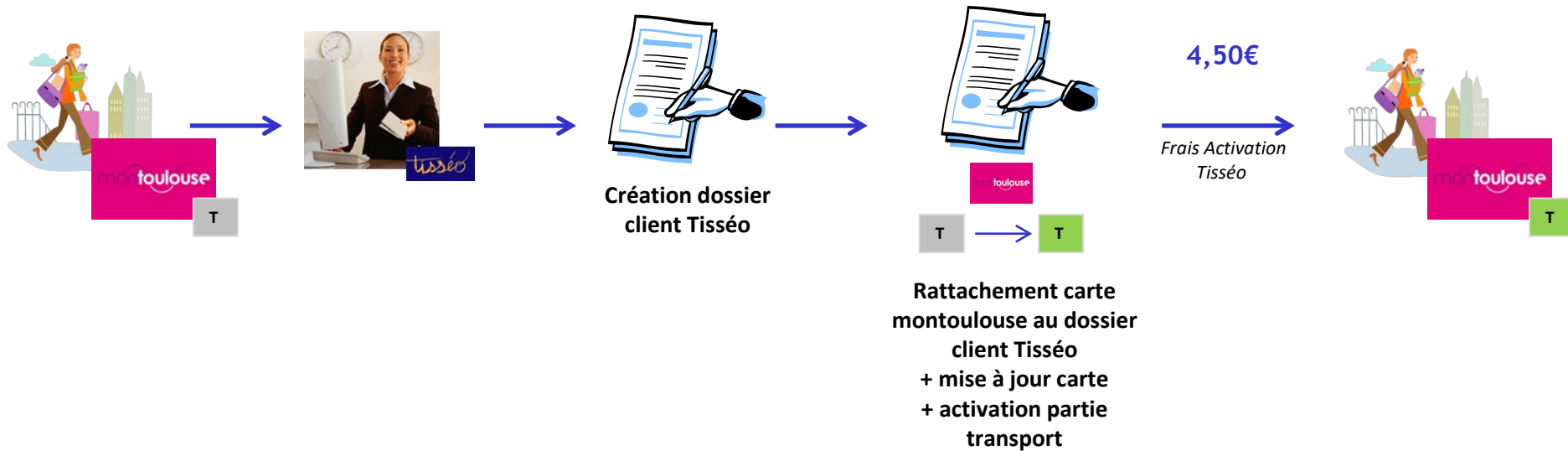


Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



Cas A : rattachement carte montoulouse (1/3)

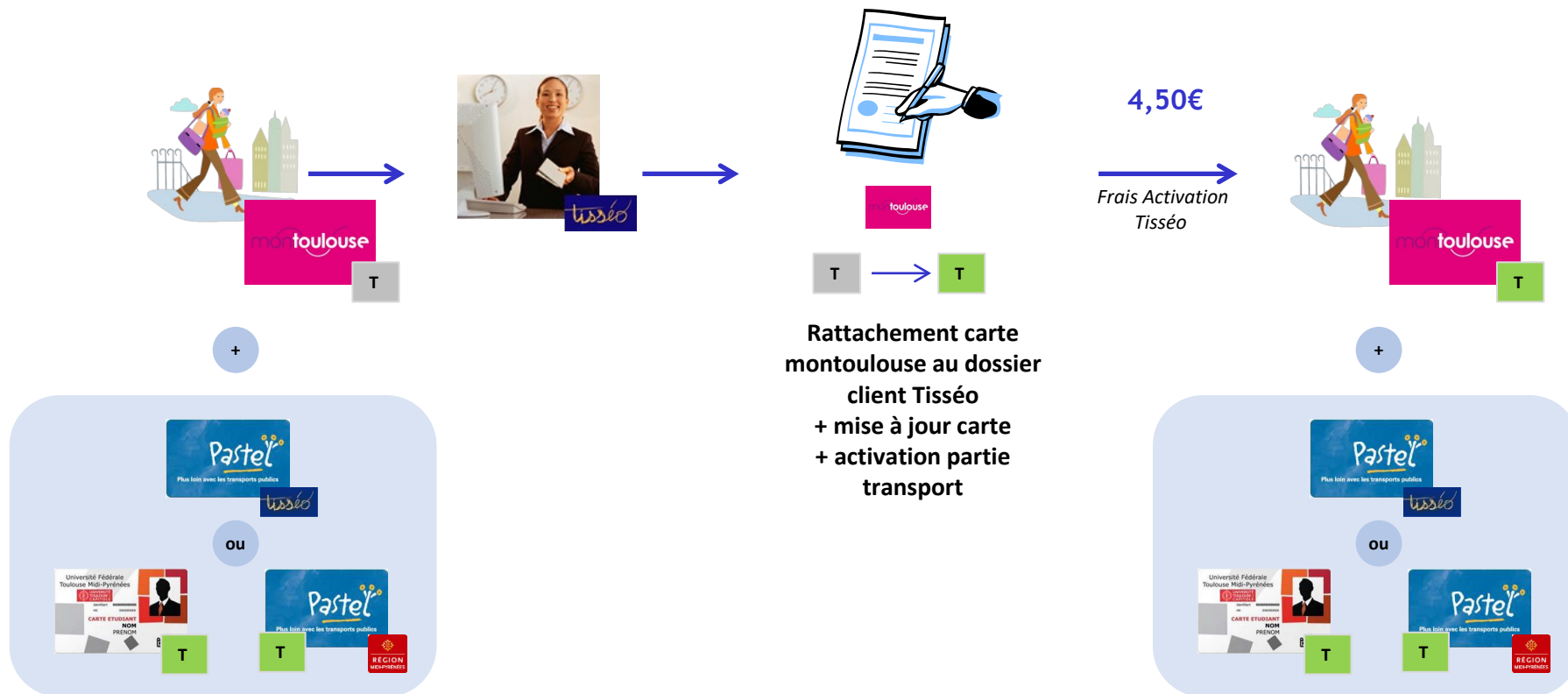
⇒ pour ceux qui ne sont pas connus dans la base de données client billettique Tisséo et qui désirent activer le transport sur la carte montoulouse nominative



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

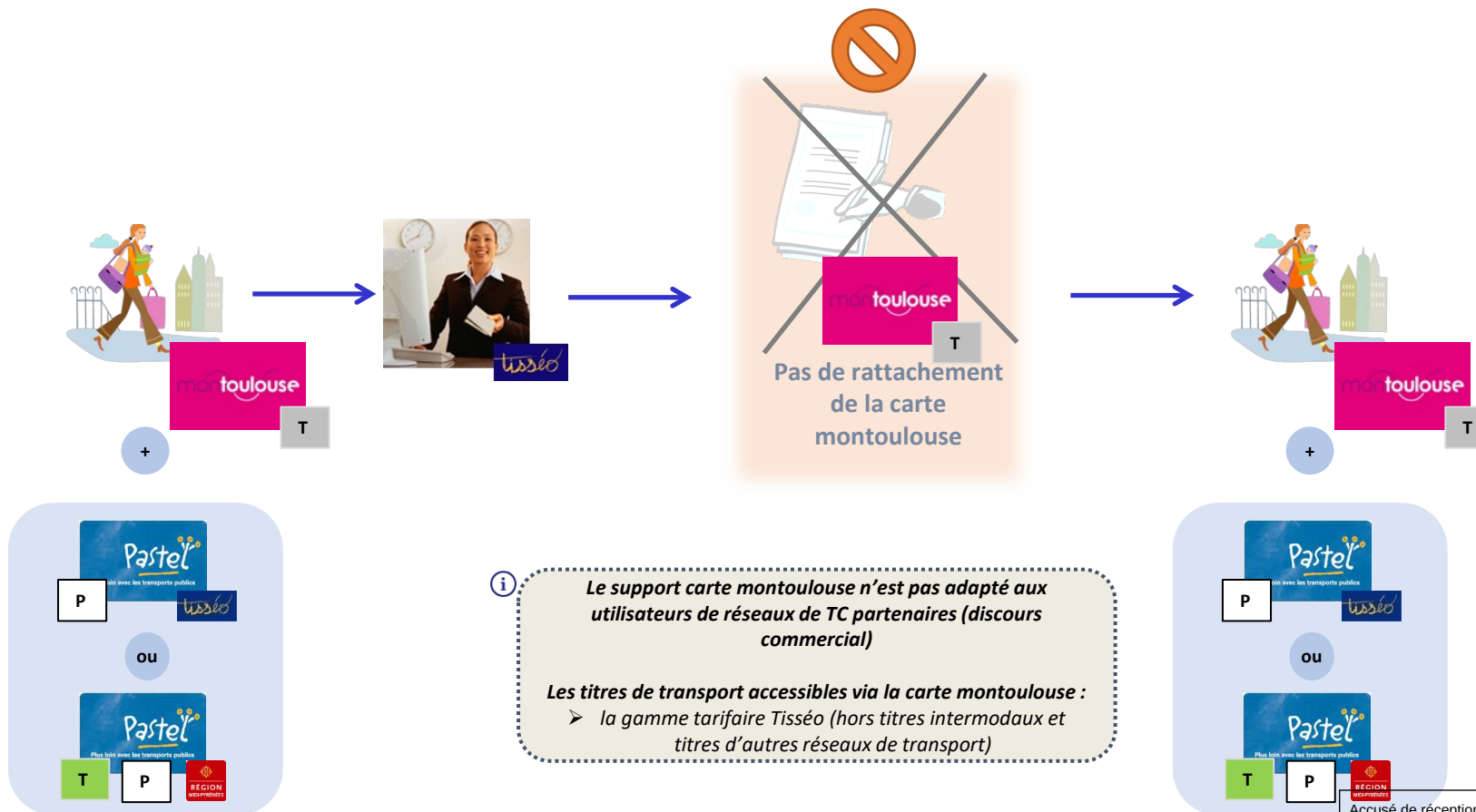
Cas A : rattachement carte montoulouse (2/3)

⇒ pour ceux qui détiennent une carte Pastel Tisséo, une carte MUT rattachée, une carte Pastel partenaire rattachée et une carte montoulouse et qui désirent activer le transport sur la carte montoulouse



Cas A : rattachement carte montoulouse (3/3)

⇒ pour les détenteurs d'une carte Pastel, support de titres de transport émis par des partenaires de l'interopérabilité, qui souhaitent basculer leur titre de transport sur la carte montoulouse

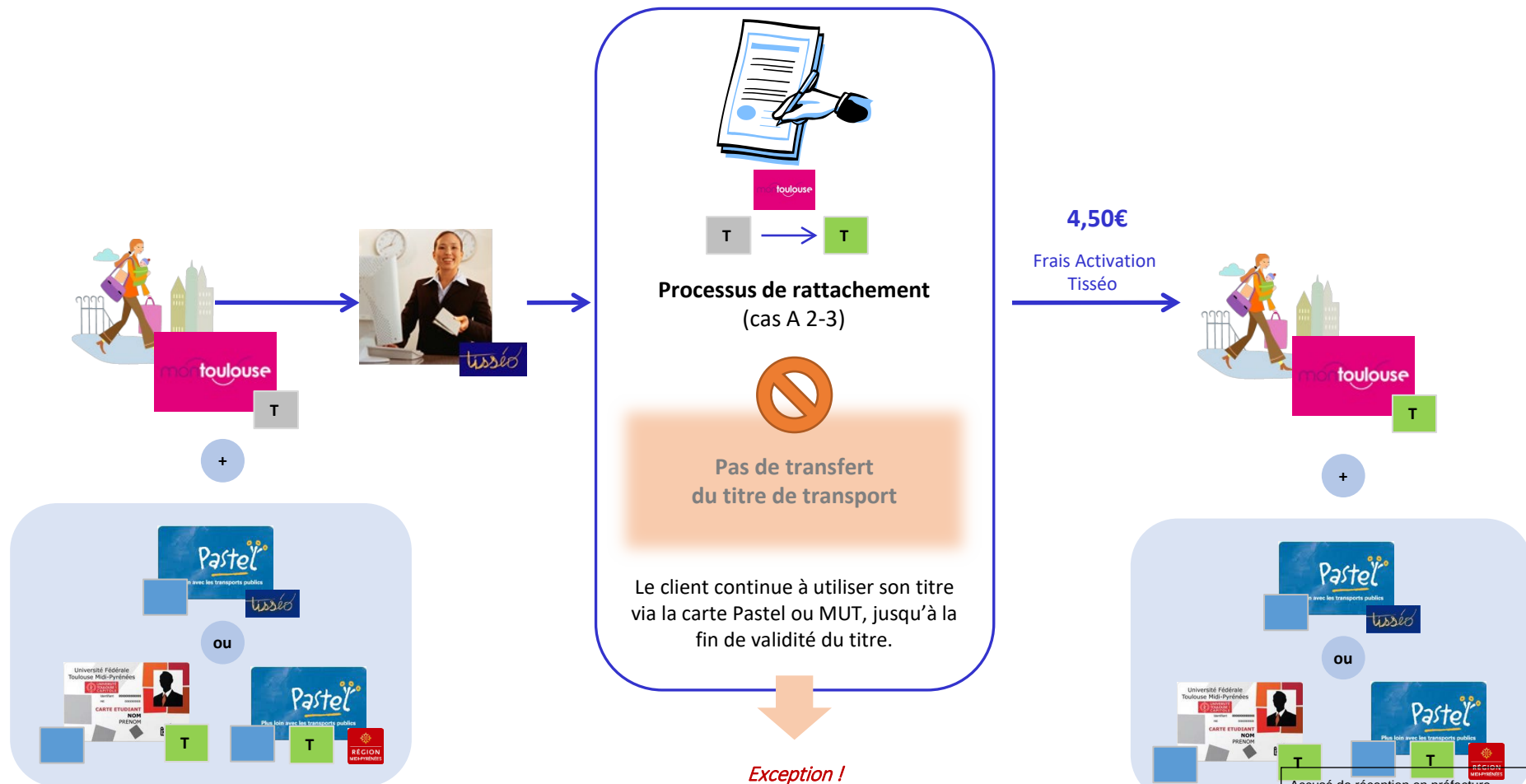


Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



Cas B : transfert d'un titre de transport Tisséo vers une carte montoulouse (1/4)

⇒ pour ceux qui souhaitent basculer leur titre de transport sur la carte montoulouse (leur support actuel de titre de transport est disponible)

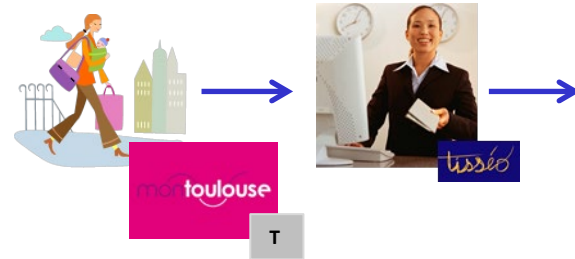


Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

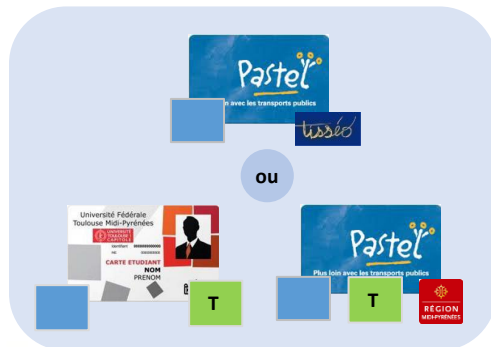


Cas B : transfert d'un Annuel mensualisé vers une carte montoulouse (2/4)

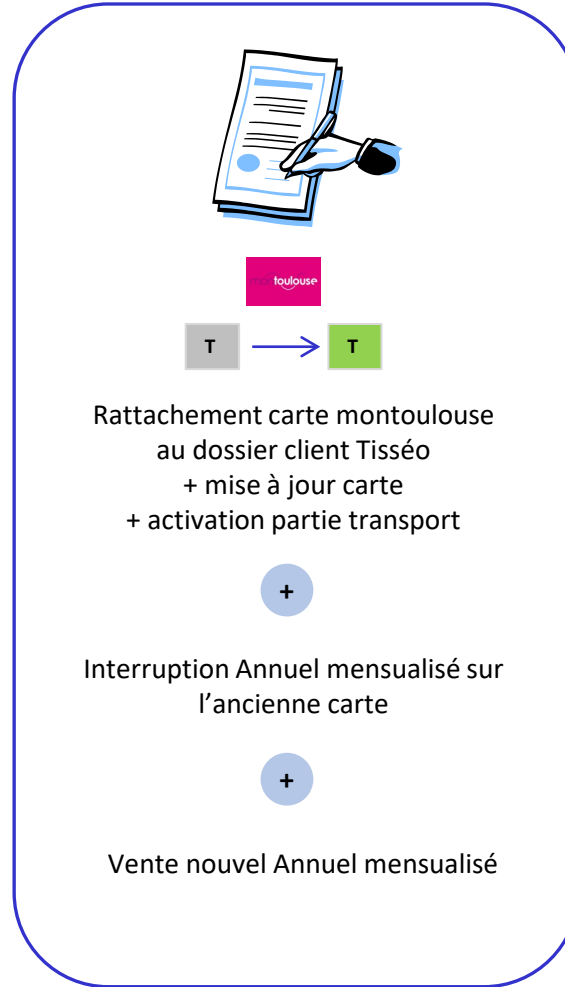
⇒ pour ceux qui souhaitent basculer leur Annuel mensualisé sur la carte montoulouse (leur support actuel de titre de transport est disponible)



+



ou



4,50€

Frais Activation
Tisséo



+



ou

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



Cas B : transfert d'un titre de transport Tisséo depuis une carte montoulouse (3/4)

⇒ pour ceux qui désirent basculer leur titre de transport de leur carte montoulouse (disponible) sur un autre support de titre de transport

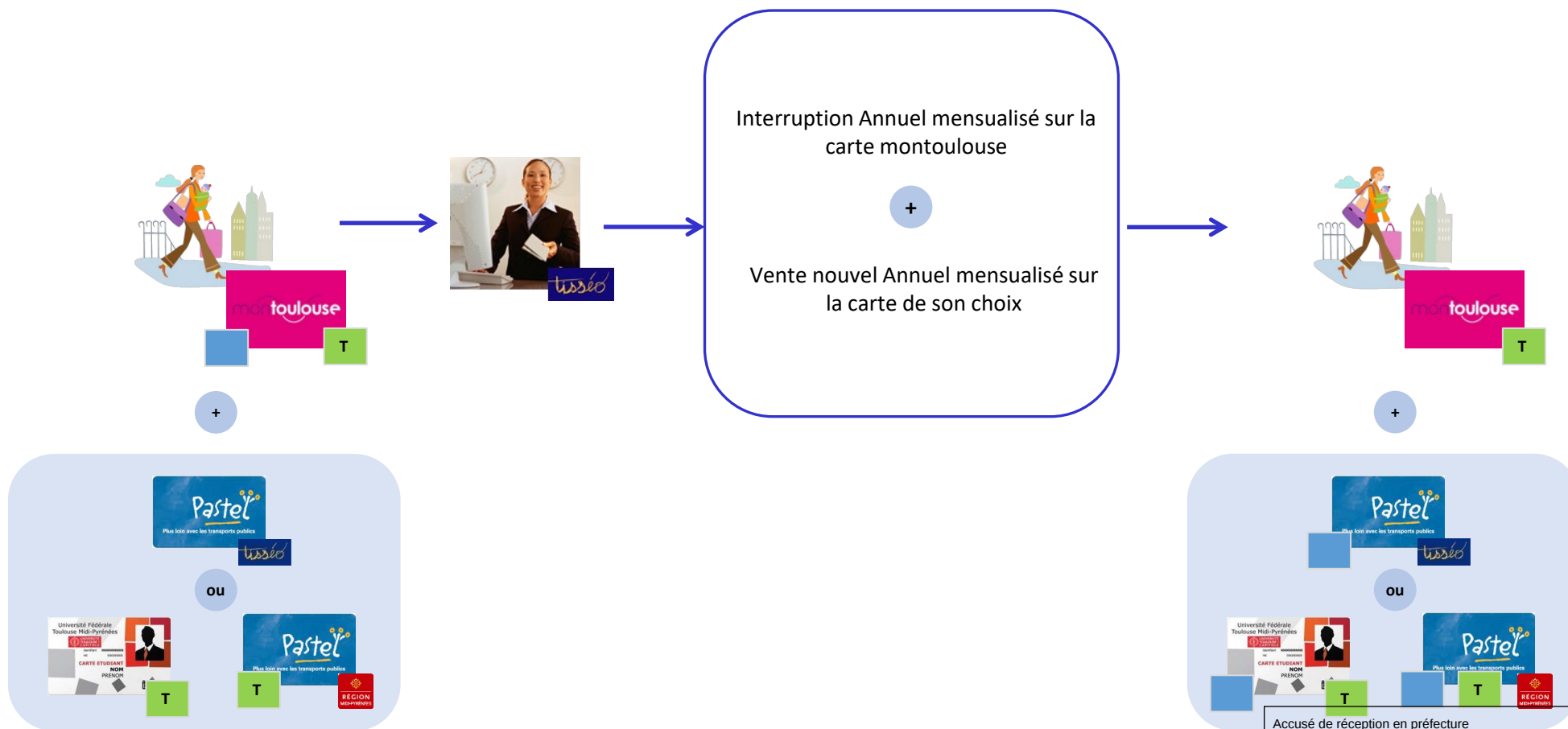


Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



Cas B : transfert d'un Annuel mensualisé depuis une carte montoulouse (4/4)

⇒ pour ceux qui désirent basculer leur Annuel mensualisé de leur carte montoulouse (disponible) sur un autre support de titre de transport

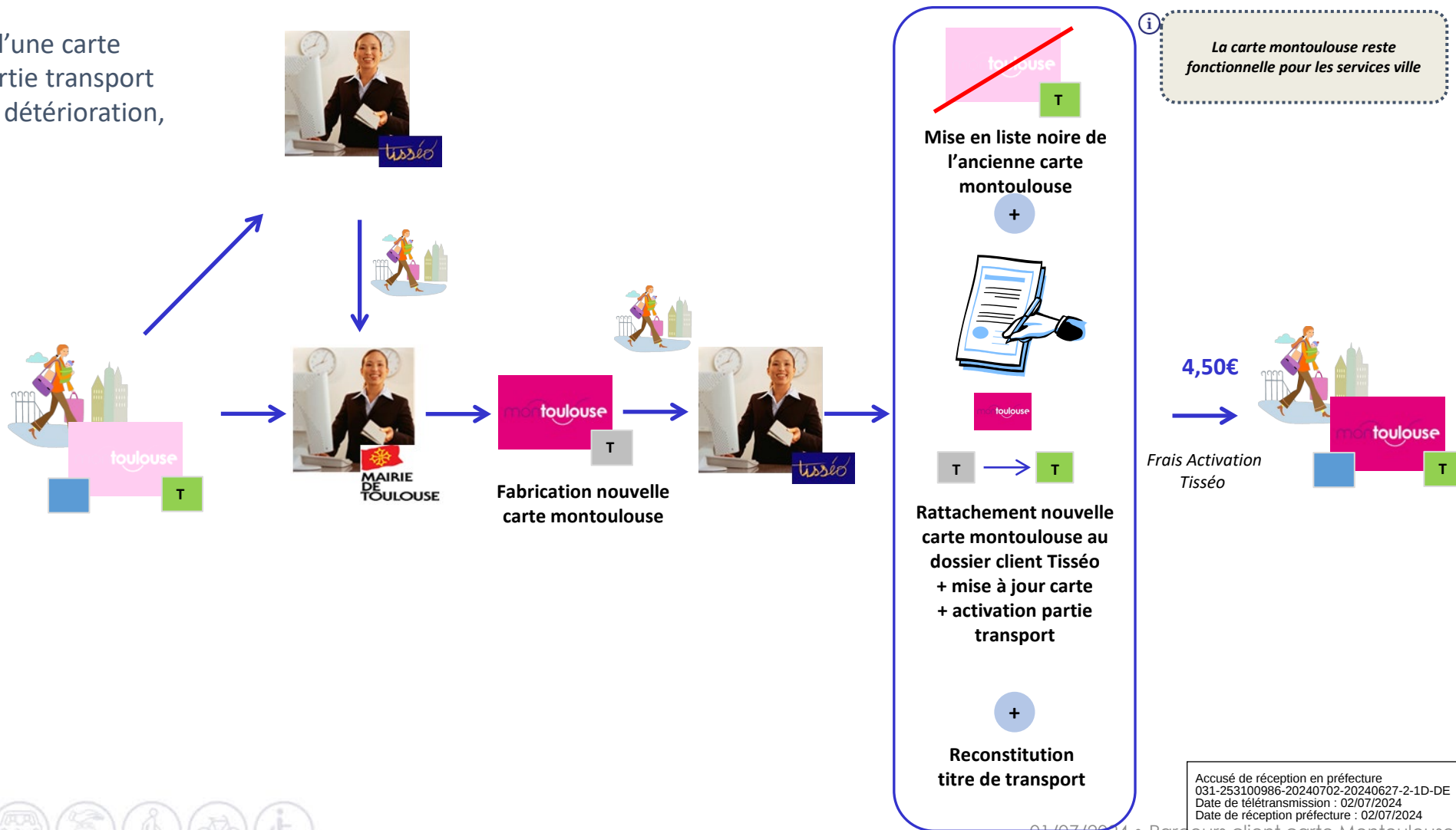


Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



SAV carte montoulouse : rattachement nouvelle carte montoulouse (1/4)

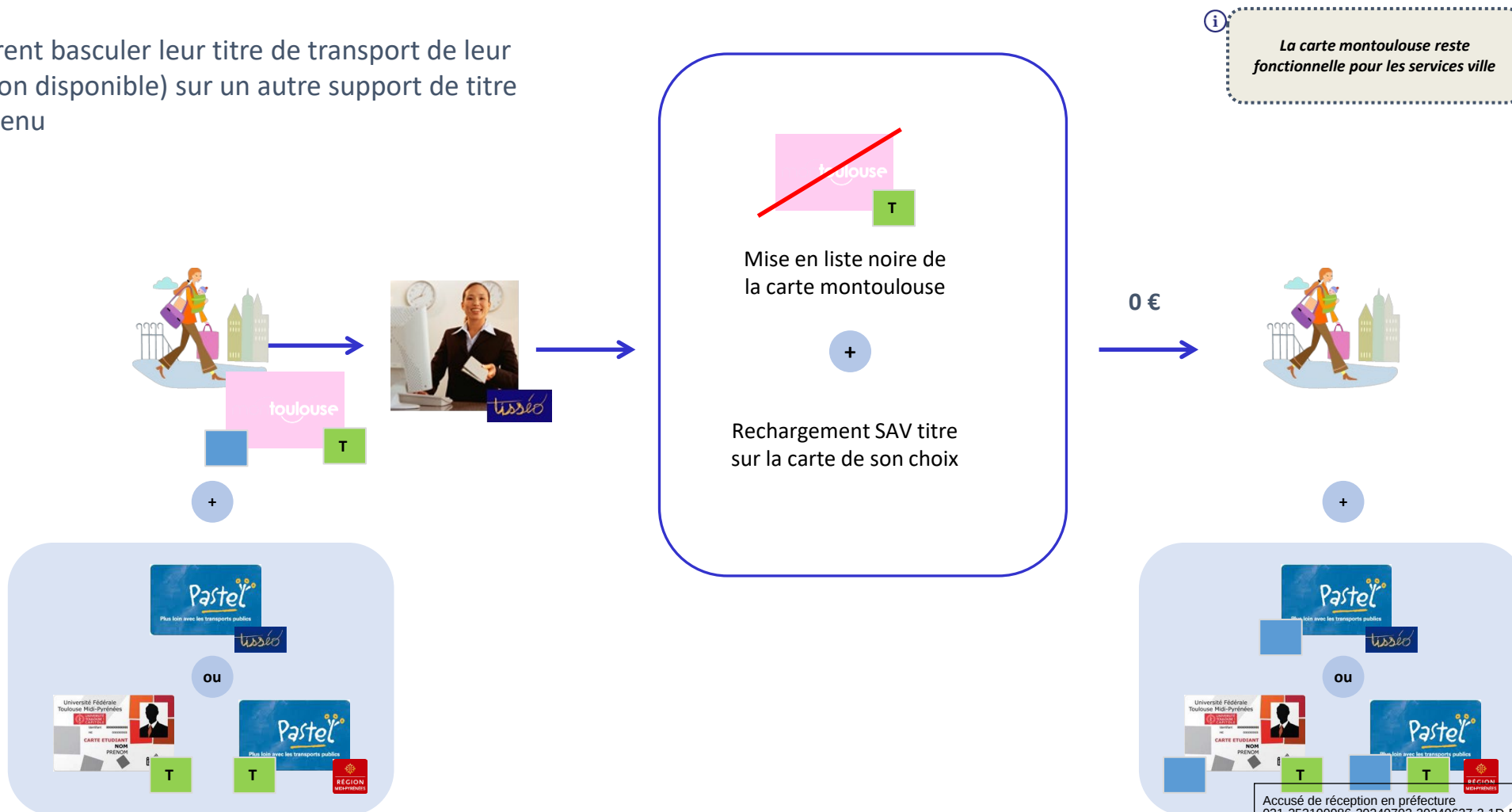
⇒ pour les détenteurs d'une carte montoulouse dont la partie transport était activée (perte, vol, détérioration, défectuosité)





SAV : transfert d'un titre de transport Tisséo depuis une carte montoulouse (2/4)

⇒ pour ceux qui désirent basculer leur titre de transport de leur carte montoulouse (non disponible) sur un autre support de titre de transport, déjà détenu



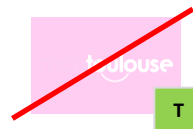


SAV : transfert d'un titre de transport Tisséo depuis une carte montoulouse (3/4)

⇒ pour ceux qui désirent basculer leur titre de transport de leur carte montoulouse (non disponible) sur une carte Pastel Tisséo :
procédure de changement d'émetteur



Information client & signature
formulaire de demande de
changement d'émetteur



Mise en liste noire de
la carte montoulouse



Fabrication carte
Pastel Tisséo



Rechargement SAV titre

9 €



*La carte montoulouse reste
fonctionnelle pour les services ville*

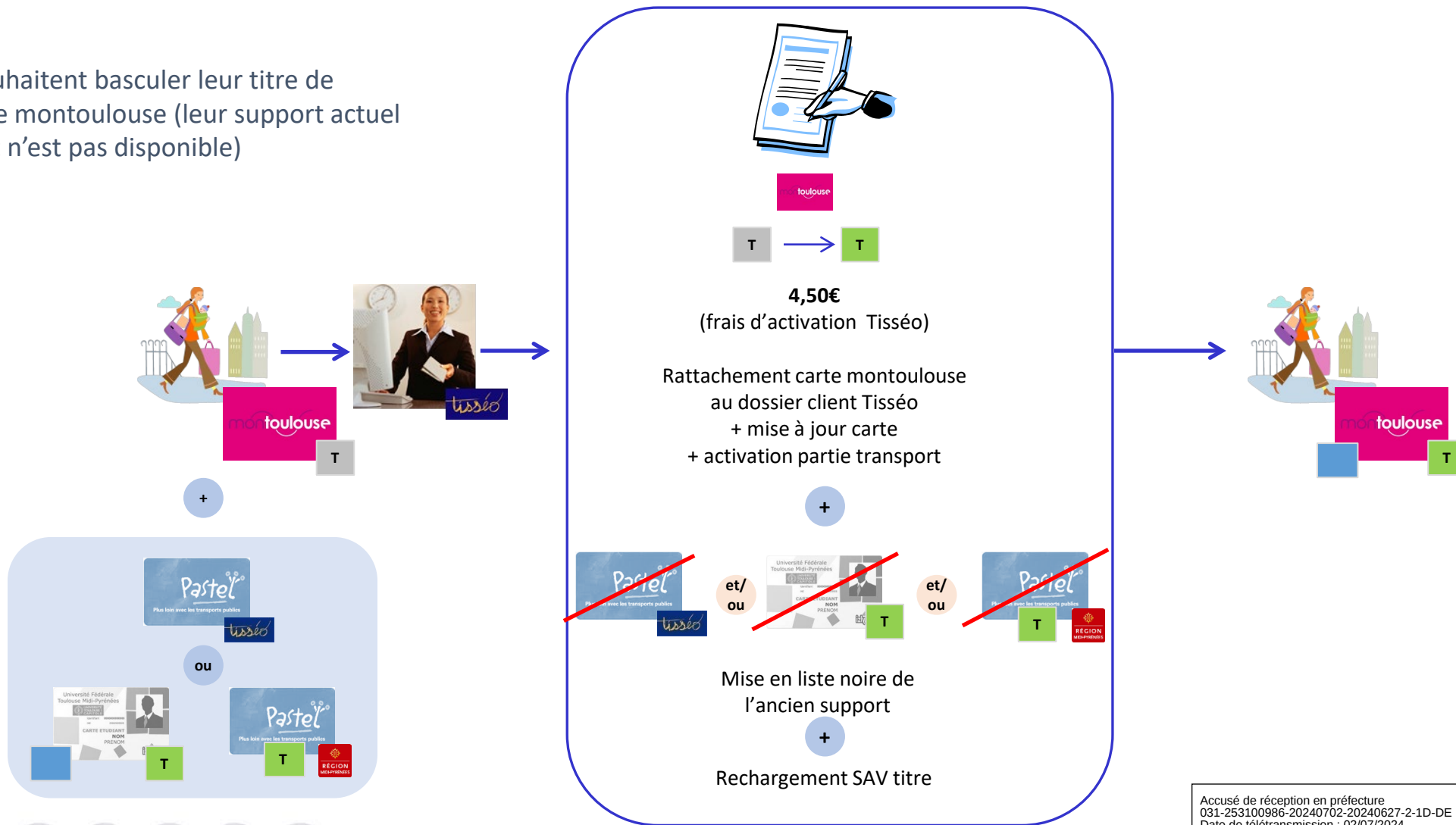


Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



SAV : transfert d'un titre de transport Tisséo vers une carte montoulouse (4/4)

⇒ pour ceux qui souhaitent basculer leur titre de transport sur la carte montoulouse (leur support actuel de titre de transport n'est pas disponible)



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



tisseo.fr



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Les coûts suivants sont ceux applicables à compter du 1er juillet 2024.
Ils sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonctiondes coûts réels d'exploitation constatés et des marchés spécifiques passés par Tisséo Voyageurs (notamment en ce qui concerne la fourniture des cartes sans contact).

Bordereau de commande

Prestations	Prix unitaire HT	Quantité	Prix total HT
Mise à disposition, maintenance et administration d'un terminal léger (MDS415)	115 €		- €
Fourniture des cartes sans contact, par lot de 1 000			
support carte sans contact	2 100 €	1	2 100 €
protège carte	- €	1	- €
activation de la partie transport	3 333 €	0	- €
sous-total fourniture des cartes	5 433 €		2 100 €

SOUS-TOTAL HT	2 100,00 €
TVA	20%
SOUS-TOTAL TTC	2 520,00 €

Fourniture du support carte montoulouse nominative et anonyme - Bordereau de prix détaillé

	Ville de Toulouse	
	cartes montoulouse nominatives et anonymes	
Support CSC (carte sans contact)	Techno carte	Desfire
Coût du support CSC	Prix du support CSC (selon marché en cours)	1,00 €
	Frais de traitement de commande	0,15 €
	Frais d'assistance technique	0,30 €
	Frais de gestion de stock	0,55 €
	Frais de pré-personnalisation électrique	- €
	Frais de personnalisation graphique	- €
	Frais de livraison des supports CSC	0,10 €
	Sous Total coût du support CSC	2,10 €
Protège-carte	Fourniture d'un protège-carte	
	Fourniture d'un protège-carte non personnalisé (0,20€ HT l'unité)	- €
	Fourniture d'un protège-carte personnalisé (0,50€ HT l'unité)	- €
	Sous Total fourniture d'un protège-carte	- €
Facturation à l'achat	Prix total à facturer au partenaire par support CSC, pour commande réalisée à partir du 01/07/2024	2,10 €

- A noter :
- Les prix s'entendent hors taxe, TVA applicable : 20%.
 - Le coût total négocié avec le partenaire est révisable tous les ans.
 - En cas de changement de visuel, le partenaire s'engage :
 - > soit à écouler le stock restant de cartes
 - > soit à payer à Tisséo Voyageurs le montant de la valeur du stock restant
 - Concernant la Ville de Toulouse, paiement à 30 jours à réception de la facture émise par Tisséo Voyageurs, la Ville de Toulouse paiera la totalité de la commande.

Saisissez du texte ici

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

**CONVENTION N°2024-1028 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES, TISSEO
VOYAGEURS ET UNIVERSITÉ DE TOULOUSE RELATIVE A LA CARTE MULTI-
SERVICES**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Université de Toulouse, Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 41 allée Jules Guesde, 31000 Toulouse, représenté par XXXXXXXXX, Présidente, dûment habilité aux fins des présentes, dénommée ci-après Université de Toulouse,

Et,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun Tisséo, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, BP 11120 - 31011 TOULOUSE CEDEX 6, et représenté par son Président en exercice Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité aux fins des présentes, , dénommé ci-après « Tisséo Collectivités»,

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo Voyageurs, sis 4, impasse Mesplé, 31 081 TOULOUSE CEDEX 1, inscrit au RCS de Toulouse sous le n° 520 807 876, et représenté par son Directeur Général en exercice Monsieur Thierry WISCHNEWSKI, dûment habilité aux fins des présentes, dénommé ci-après « Tisséo Voyageurs»

L'ensemble étant désigné par « les Parties »

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

L'amélioration des conditions de vie des étudiants est une des missions poursuivies par l'Université de Toulouse depuis sa création en 2007.

En 2008, la carte multiservices, désignée ci-après sous le vocable « MUT », a été mise en place dans le cadre du projet « Toulouse métropole des services sans contact » afin d'améliorer l'accès aux services des universités pour les étudiants et le personnel. Cette carte permet également l'accès au réseau de transport en commun Tisséo.

La convention qui liait l'Université de Toulouse, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs étant désormais arrivée à échéance, les partenaires souhaitent conclure une nouvelle convention afin de renouveler le dispositif.

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet de définir les obligations de chacune des parties dans le cadre de la gestion des cartes multiservices.

ARTICLE 2. OBLIGATIONS A LA CHARGE DES PARTIES

2.1 – Fourniture de la carte multi-services

Les cartes multi-services (MUT) sont fournies par l'Université de Toulouse.

Il est toutefois expressément convenu entre les Parties que l'entreprise en charge de la fourniture de cartes doit être certifiée par le fournisseur du système billettique de Tisséo afin de garantir le bon fonctionnement de l'application transport des cartes.

Elles se présentent sous la forme d'une carte sans contact, nominative, sur laquelle apparaissent les informations suivantes :

- Nom, prénom et photo du titulaire de la carte
- identifiant unique COMUE
- identifiant INE pour la population étudiante
- logo de l'établissement universitaire émetteur de la carte MUT
- logos des partenaires de l'Université de Toulouse.

Les cartes MUT hébergent :

- l'application « Université de Toulouse » qui offre des services spécifiques (restauration, impression, accès) au titulaire ;
- et, si le titulaire a fait les démarches nécessaires, l'application « transport » qui permet de charger un ou des titre(s) de transport (hors contrats de transport multimodaux) émis par Tisséo Voyageurs permettant d'utiliser le réseau Tisséo dans les mêmes conditions qu'une carte sans contact, selon le profil de l'utilisateur.

2.2- Activation de l'application « transport » sur les cartes MUT

Tisséo Voyageurs procédera à l'activation de l'application « transport » sur les cartes « MUT » sur présentation de ladite carte par son titulaire en agence Tisséo.

L'activation de l'application « transport » de la carte « MUT » suppose le « rattachement » de la carte à une fiche client billettique Tisséo. Sans cela, le titulaire de la carte « MUT » ne peut pas utiliser sa carte pour se déplacer sur le réseau Tisséo.

Dans le cas où le titulaire de la carte « MUT » n'est pas connu dans la base de données clients Tisséo, Tisséo Voyageurs procédera à la création de la fiche client billettique Tisséo, et éventuellement au traitement d'une demande de droit à réduction.

Il est précisé que le titulaire de la carte devra fournir les justificatifs nécessaires, et s'acquitter des frais de rattachement, correspondant à 50 % du prix de la carte Pastel soit 4,5€ TTC - tarif en vigueur à l'entrée de la convention (TVA 20%).

Une fois l'application « transport » activée, le titulaire de la carte « MUT » peut librement charger des titres de transport, parmi l'ensemble de la gamme disponible sur le réseau Tisséo, hors titres multimodaux.

La carte « MUT » peut ensuite être utilisée sur le réseau Tisséo, comme toute autre carte de transport sans contact partenaire. La carte MUT permet également d'accéder au service VéloToulouse avec une réduction de 5 euros sur le prix des abonnements annuels (Essentiel et Confort).

Le parcours client relatif à la carte MUT est joint en annexe 1.

2.3 – Exécution de la prestation de transport

2.3.1. Tisséo Voyageurs est responsable de l'exécution du transport qu'il effectue et des conséquences pécuniaires des dommages de toute nature survenue par le fait ou à l'occasion de l'exploitation de son service, dans les conditions édictées par les textes réglementaires, et notamment conformément au Règlement d'utilisation du réseau des transports en commun en vigueur (disponible sur le site Internet Tisséo).

2.3.2. La carte MUT, contenant le contrat de transport, doit être validée par son titulaire avant chaque accès aux quais du métro et à chaque montée dans le tram, bus, TAD et Téléo.

2.3.3. Les modalités de contrôle du titre de transport sont celles pratiquées usuellement par le réseau de transport urbain Tisséo. Ainsi, en cas de fraude ou d'infraction constatée au cours d'un contrôle, le montant de l'infraction appliqué sera celui en vigueur au jour de la constatation.

2.4 – Service après-vente

Tisséo Voyageurs et l'Université de Toulouse assurent le service après-vente de la carte MUT selon les procédures rédigées et signées jointes en annexe 1 de la présente convention.

L'Université de Toulouse est seule compétente pour gérer les cas de perte, de vol, ou de dysfonctionnement d'une carte MUT. Dès lors, dans le cas où le titulaire d'une carte MUT se présenterait en agence Tisséo pour les cas précités, Tisséo Voyageurs s'engage à renvoyer le porteur de la carte vers Université de Toulouse.

Toutefois, les PARTIES conviennent que dans le cas où le titulaire de la carte MUT souhaiterait pouvoir accéder immédiatement au réseau Tisséo, Tisséo Voyageurs pourra délivrer, dans le cadre de la procédure de changement d'émetteur, une carte Pastel Tisséo, sur laquelle pourra/pourront être rechargé(s) le ou les contrats de transports en cours sur la carte MUT.

Cette demande spécifique implique que le titulaire de la carte s'acquitte des frais de fabrication d'une carte Pastel Tisséo, tels que précisés sur le site internet de Tisséo.

Par conséquent, afin d'accéder à nouveau aux services délivrés par l'application de l'Université de Toulouse, cette personne devra se présenter auprès de l'établissement émetteur de la carte MUT afin de demander la délivrance d'une nouvelle carte MUT.

ARTICLE 3. COMMUNICATION

Le plan de communication sur la carte MUT sera élaboré par l'Université de Toulouse en collaboration avec Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs.

Toute création de document ou modification de ces derniers doit au préalable recueillir la validation de Tisséo Collectivités, de Tisséo Voyageurs et de Université de Toulouse.

ARTICLE 4. DONNEES PERSONNELLES

Les applications « Université de Toulouse » et « transport » sont gérées de manière indépendante les unes des autres ; il n'y a en particulier aucune interconnexion entre les systèmes d'information des entités Université de Toulouse et Tisséo Voyageurs.

4.1 – L'Université de Toulouse gère un fichier clients des cartes MUT dont elle est seule responsable et fait sienne les obligations prévues par le Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

4.2 – Les données billettiques inhérentes au chargement des contrats de transport sont traitées par Tisséo Voyageurs.

Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités sont responsables conjointement des données collectées dans le système billettique et s'engagent à respecter les obligations prévues par le Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

4.3 - Pour l'utilisation de ces données, dans le cadre de la gestion de la relation client et d'enquêtes, l'Université de Toulouse, Tisséo Collectivités ou Tisséo Voyageurs devront se tenir informés mutuellement des actions qu'ils envisagent de mener.

ARTICLE 5. PRISE D'EFFET ET DUREE

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 5 ans.

Sauf dénonciation expresse faite par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des PARTIES aux deux autres PARTIES, 3 mois au moins avant la date anniversaire de la présente convention, cette dernière sera tacitement reconduite 2 fois par périodes successives de 2 ans.

ARTICLE 6 - MODIFICATIONS

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un accord préalable de toutes les parties signataires et donne lieu à la signature d'un avenant, ou le cas échéant d'une nouvelle convention.

ARTICLE 7- RESILIATION

La présente convention peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de quatre mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des termes de la présente convention par l'une des parties et faute d'accord entre les parties survenues dans un délai d'un mois, la présente convention pourra être résiliée à l'initiative de l'une des parties, par lettre recommandée, sous réserve de l'application d'un préavis de 4 mois nécessaire à l'information du réseau de vente et du public.

ARTICLE 8 : LITIGES

En cas de litige résultant de l'application ou de l'interprétation de la présente convention, les Parties se réservent le droit de saisir les juridictions compétentes en la matière.

ARTICLE 9 : INTERLOCUTEURS

- *Article 9.1 : pour Université de Toulouse*

XXXXXXXXXX

- *Article 9.2 : Pour Tisséo Collectivités*

Audrey DEBERNARDY-DJABOUR
Direction Pilotage et Attractivité du Réseau
Chargée de mission Politique Tarifaire, Interopérabilité et Sureté
0567778079
audrey.debernardy@tisseo.fr

- *Article 9.3 : Pour Tisséo Voyageurs*

Agathe FAUVEL
Direction Clientèle
Responsable Marketing & Offre
0567049862
agathe.fauvel@tisseo.fr

ARTICLE 10 : ANNEXE

Est jointe à la présente convention l'annexe 1 : le parcours client.

Fait à Toulouse en quatre exemplaires originaux, le//

Tisséo Collectivités,
Le président, Jean-Michel LATTES

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE,
La présidente, xxxxxxxxx

Tisséo Voyageurs,
Le Directeur Général, Thierry WISCHNEWSKI

PROJET



La carte montoulouse et l'usage des transports en commun Tisséo : parcours client



Sommaire

Légende p. 3

Cas A : rattachement carte MUT, 1/3 p. 4

pour ceux qui ne sont pas connus dans la base de données client billettique Tisséo et qui désirent activer le transport sur la carte MUT

Cas A : rattachement carte MUT, 2/3 p. 5

pour ceux qui détiennent une carte Pastel Tisséo, une carte montoulouse rattachée, une carte Pastel partenaire rattachée et une carte MUT et qui désirent activer le transport sur la carte MUT

Cas A : rattachement carte MUT, 3/3 p. 6

pour les détenteurs d'une carte Pastel, support de titres de transport émis par des partenaires de l'interopérabilité, qui souhaitent basculer leur titre de transport sur la carte MUT

Cas B : transfert d'un titre de transport Tisséo vers une carte MUT, 1/4 p. 7

pour ceux qui souhaitent basculer leur titre de transport sur la carte MUT (leur support actuel de titre de transport est disponible)

Cas B : transfert d'un Annuel mensualisé vers une carte MUT, 2/4 p. 8

pour ceux qui désirent basculer leur Annuel mensualisé de leur carte MUT (disponible) sur un autre support de titre de transport

Cas B : transfert d'un titre de transport Tisséo depuis une carte MUT, 3/4 p. 9

pour ceux qui désirent basculer leur titre de transport de leur carte MUT (disponible) sur un autre support de titre de transport

Cas B : transfert d'un Annuel mensualisé depuis une carte MUT, 4/4 p. 10

pour ceux qui désirent basculer leur Annuel mensualisé de leur carte MUT (disponible) sur un autre support de titre de transport

SAV carte MUT : rattachement nouvelle carte MUT, 1/4 p. 11

pour les détenteurs d'une carte MUT dont la partie transport était activée (perte, vol, détérioration, défautuosité)

SAV : transfert d'un titre de transport Tisséo depuis une carte MUT, 2/4 p. 12

pour ceux qui désirent basculer leur titre de transport de leur carte MUT (non disponible) sur un autre support de titre de transport

SAV : transfert d'un titre de transport Tisséo depuis une carte MUT, 3/4 p. 13

*pour ceux qui désirent basculer leur titre de transport de leur carte MUT (non disponible) sur une carte Pastel Tisséo : **procédure de changement d'émetteur***

SAV : transfert d'un titre de transport Tisséo vers une carte MUT, 4/4 p. 14

pour ceux qui souhaitent basculer leur titre de transport sur la carte MUT (leur support actuel de titre de transport n'est pas disponible)





Légende

> Acteurs



Utilisateur final des services



Agence Tisséo



Services de l'UFTMIP

> Types de cartes



Carte Pastel émise par Tisséo



Carte MUT



Carte Pastel émise par un partenaire de l'interopérabilité (CD31, SNCF, etc.)



Carte montoulouse « Nominative »

> Services disponibles, et état des services



Tisséo



Actif



Inactif



Carte Pastel émise par un partenaire, non rattachée côté Tisséo

> Titres de transport



Titre de transport Tisséo



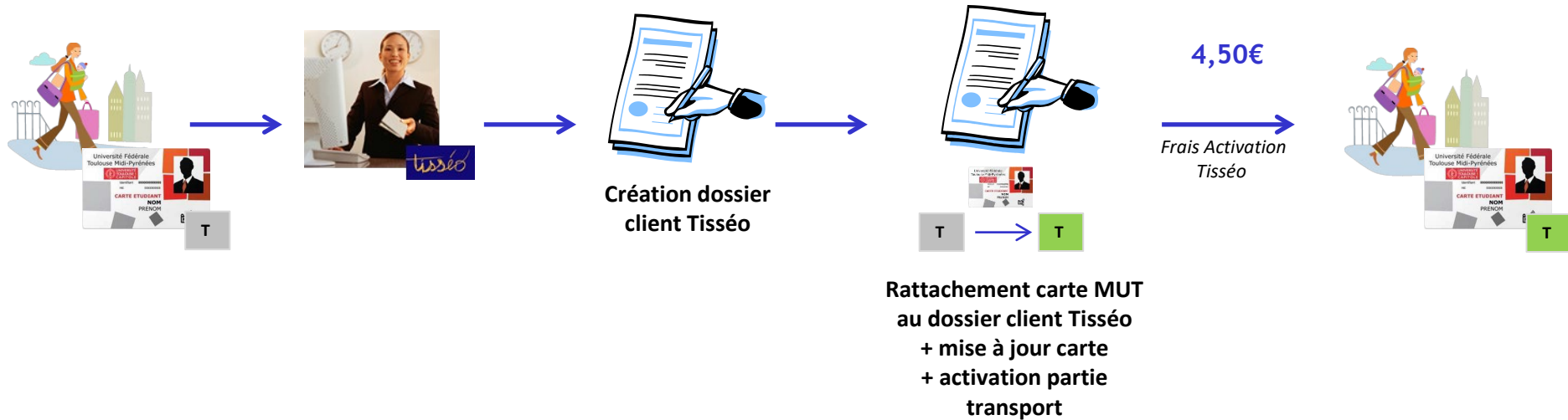
Titre de transport réseau partenaire de l'interopérabilité





Cas A : rattachement carte MUT (1/3)

⇒ pour ceux qui ne sont pas connus dans la base de données client billettique Tisséo et qui désirent activer le transport sur la carte MUT



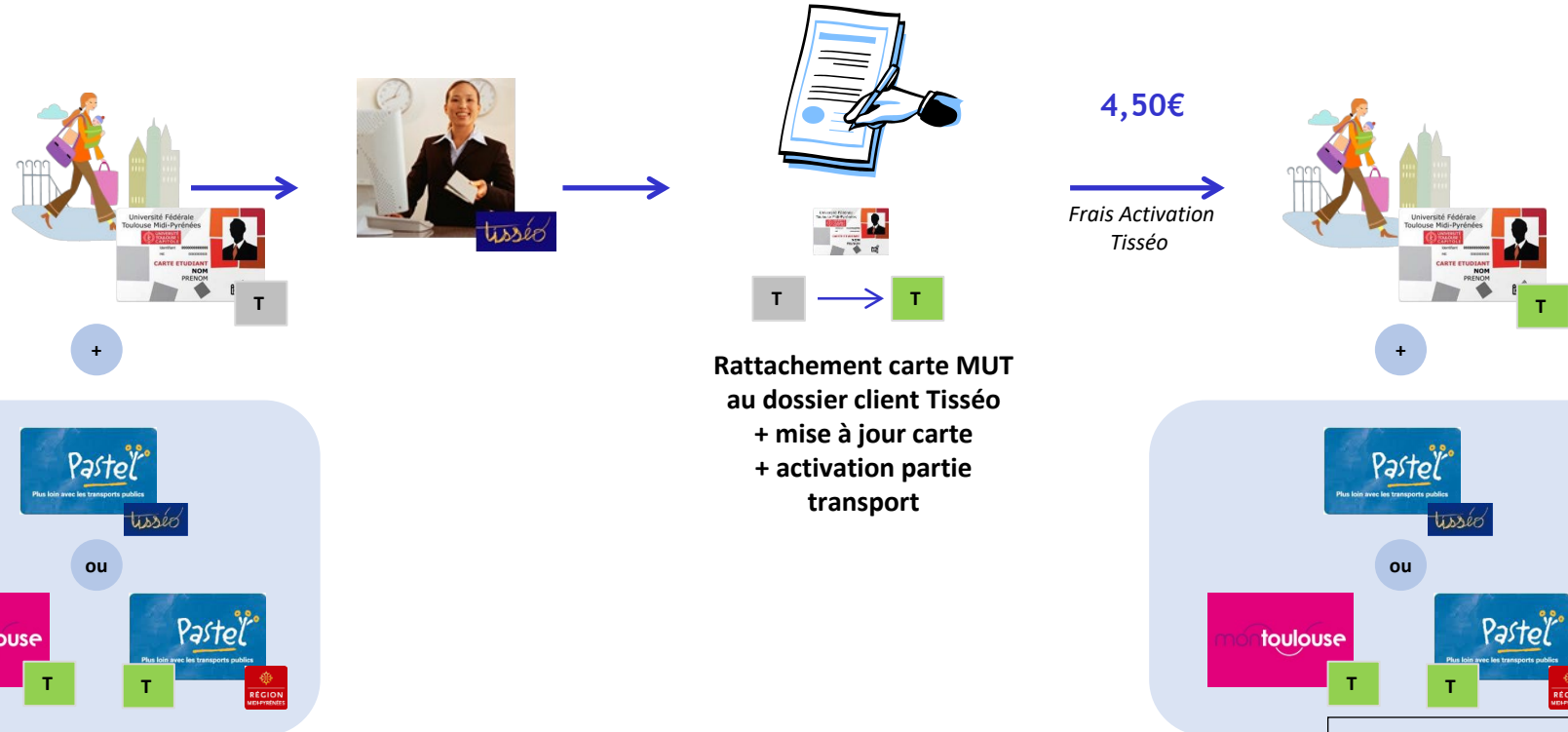
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

01/07/2024 • Parcours client carte MUT



Cas A : rattachement carte MUT (2/3)

⇒ pour ceux qui détiennent une carte Pastel Tisséo, une carte montoulose rattachée, une carte Pastel partenaire rattachée et une carte MUT et qui désirent activer le transport sur la carte MUT

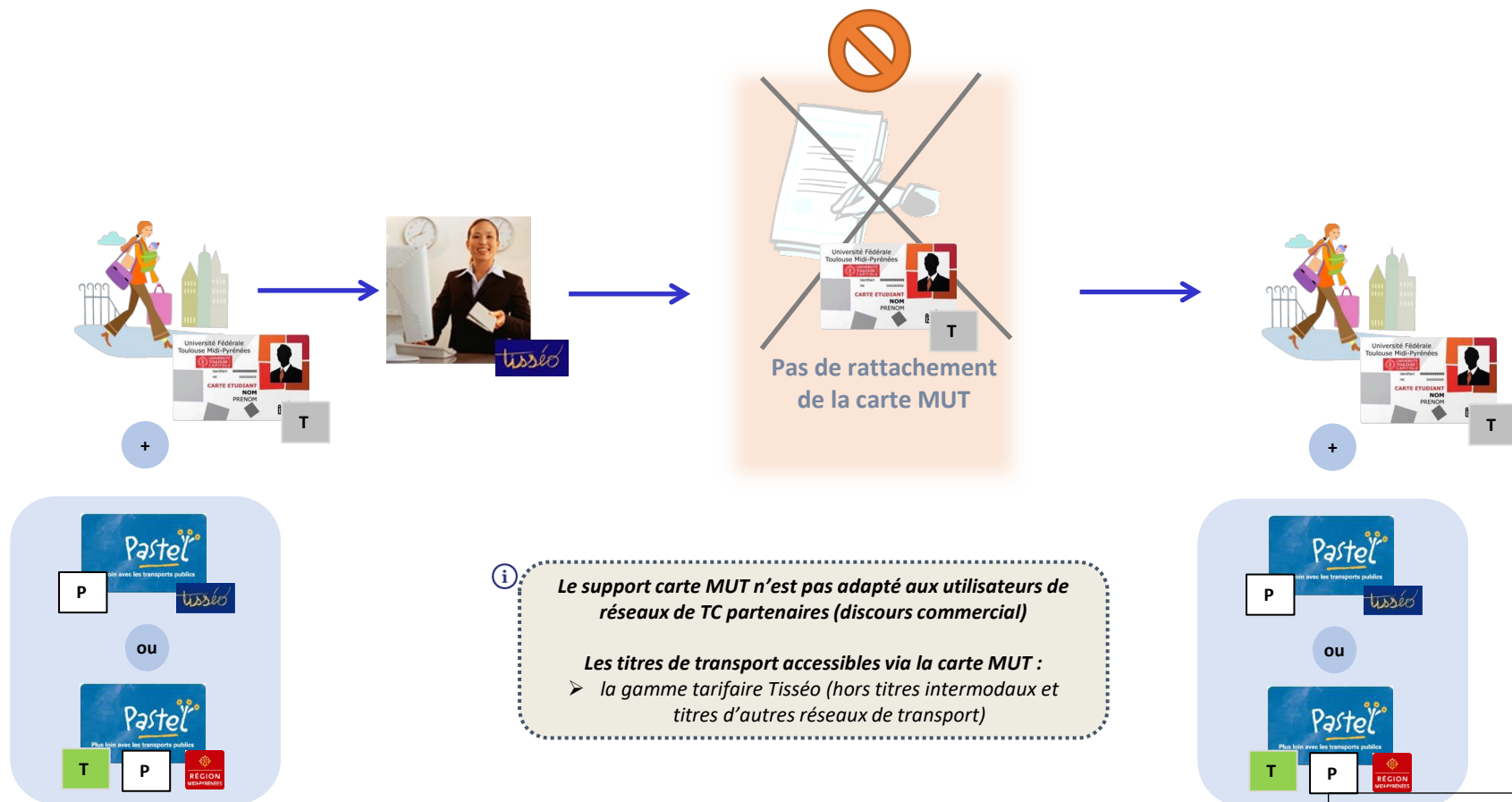


Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

01/07/2024 • Parcours client carte MUT

Cas A : rattachement carte MUT (3/3)

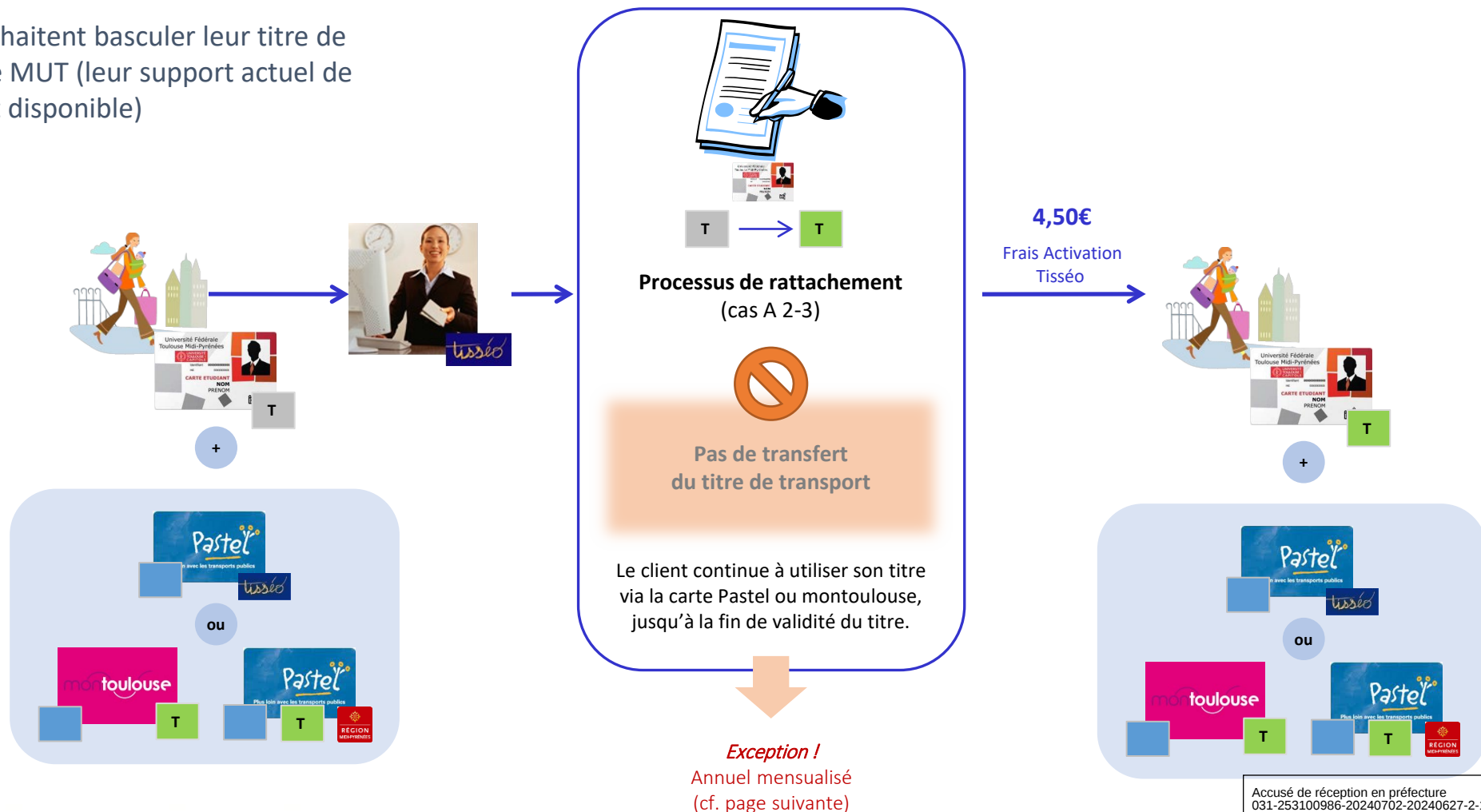
⇒ pour les détenteurs d'une carte Pastel, support de titres de transport émis par des partenaires de l'interopérabilité, qui souhaitent basculer leur titre de transport sur la carte MUT





Cas B : transfert d'un titre de transport Tisséo vers une carte MUT (1/4)

⇒ pour ceux qui souhaitent basculer leur titre de transport sur la carte MUT (leur support actuel de titre de transport est disponible)



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



Cas B : transfert d'un Annuel mensualisé vers une carte MUT (2/4)

⇒ pour ceux qui souhaitent basculer leur Annuel mensualisé sur la carte MUT (leur support actuel de titre de transport est disponible)



Rattachement carte MUT au dossier client Tisséo
+ mise à jour carte
+ activation partie transport



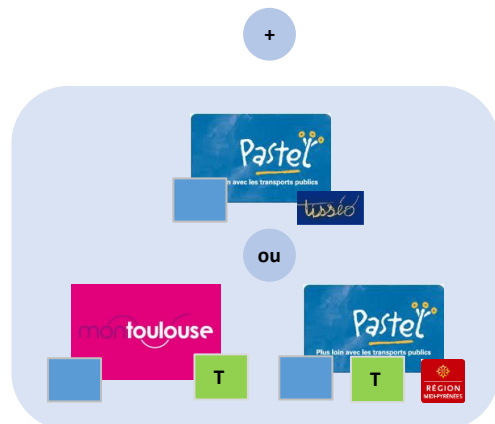
Interruption Annuel mensualisé sur l'ancienne carte



Vente nouvel Annuel mensualisé

4,50€

Frais Activation
Tisséo



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

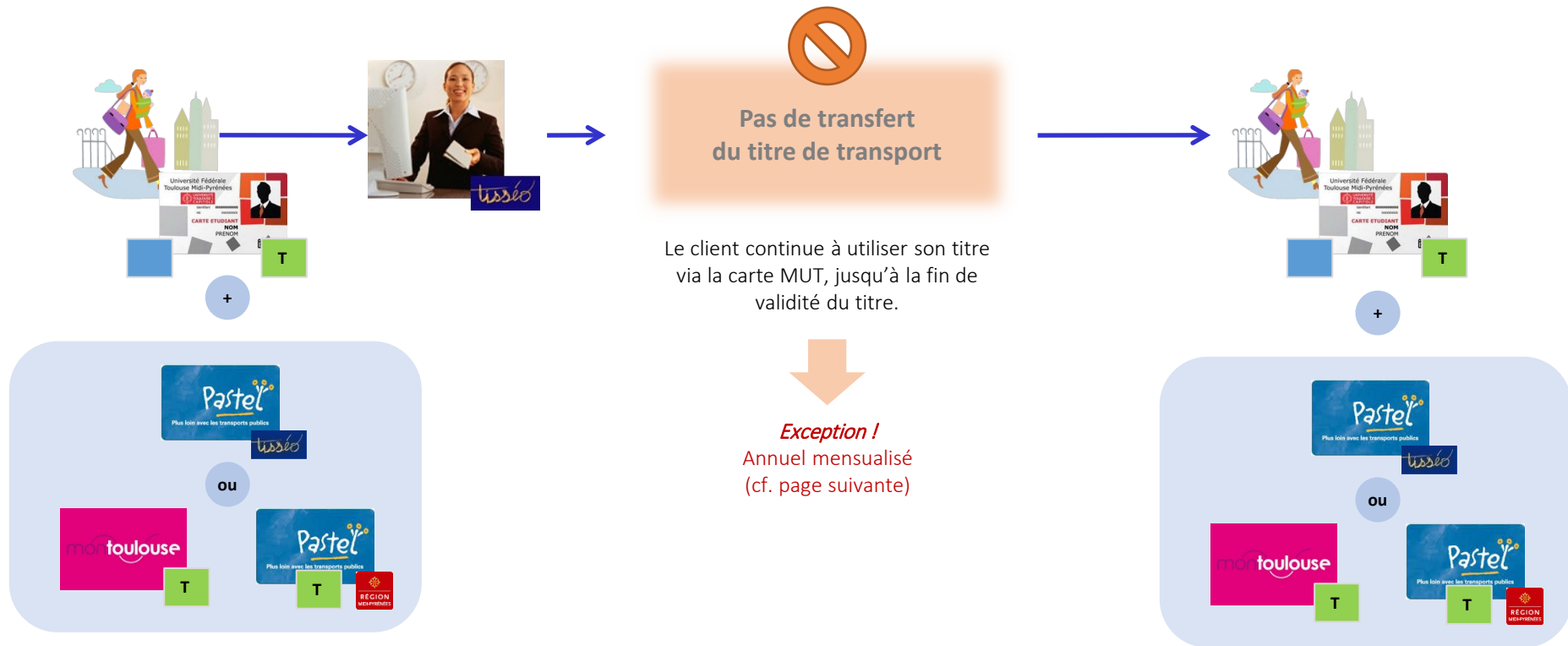
01/07/2024 • Parcours client carte MUT





Cas B : transfert d'un titre de transport Tisséo depuis une carte MUT (3/4)

⇒ pour ceux qui désirent basculer leur titre de transport de leur carte MUT (disponible) sur un autre support de titre de transport



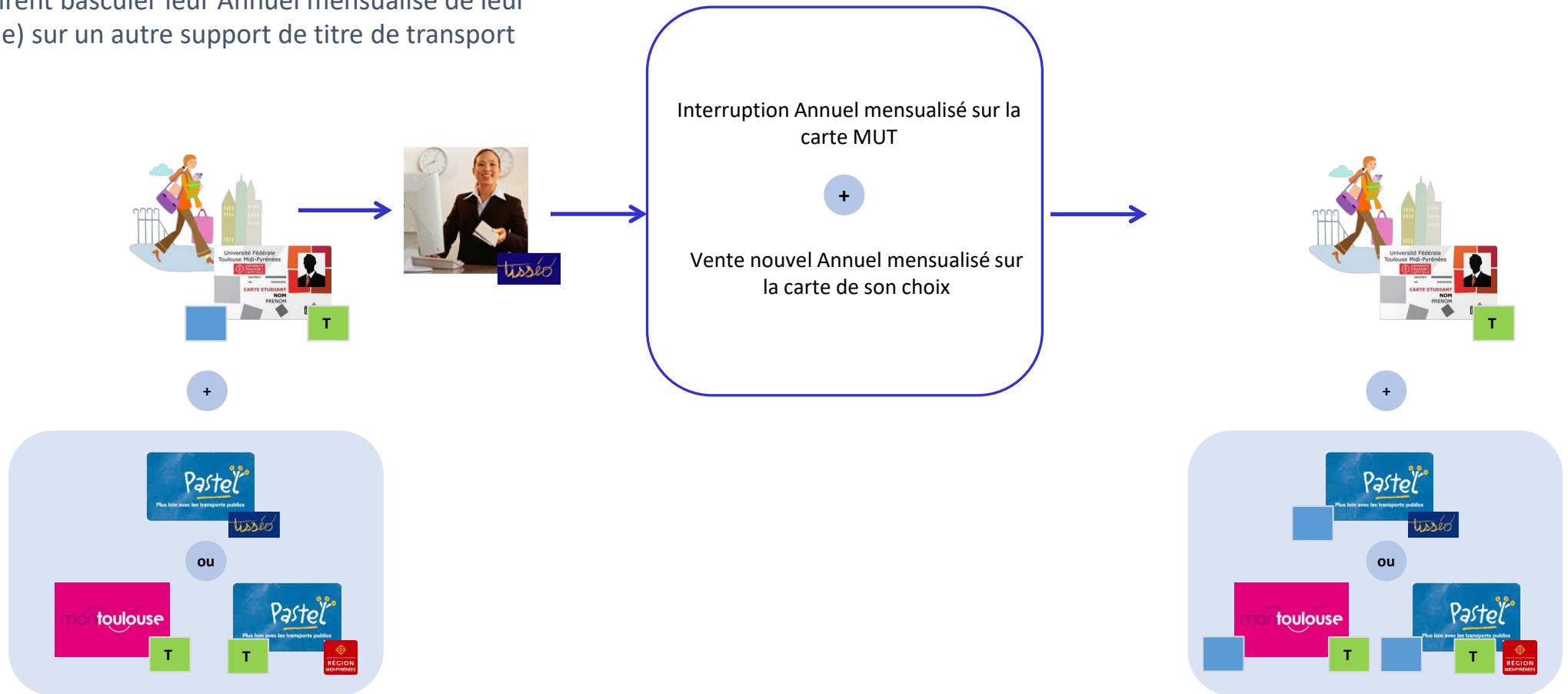
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

01/07/2024 • Parcours client carte MUT



Cas B : transfert d'un Annuel mensualisé depuis une carte MUT (4/4)

⇒ pour ceux qui désirent basculer leur Annuel mensualisé de leur carte MUT (disponible) sur un autre support de titre de transport



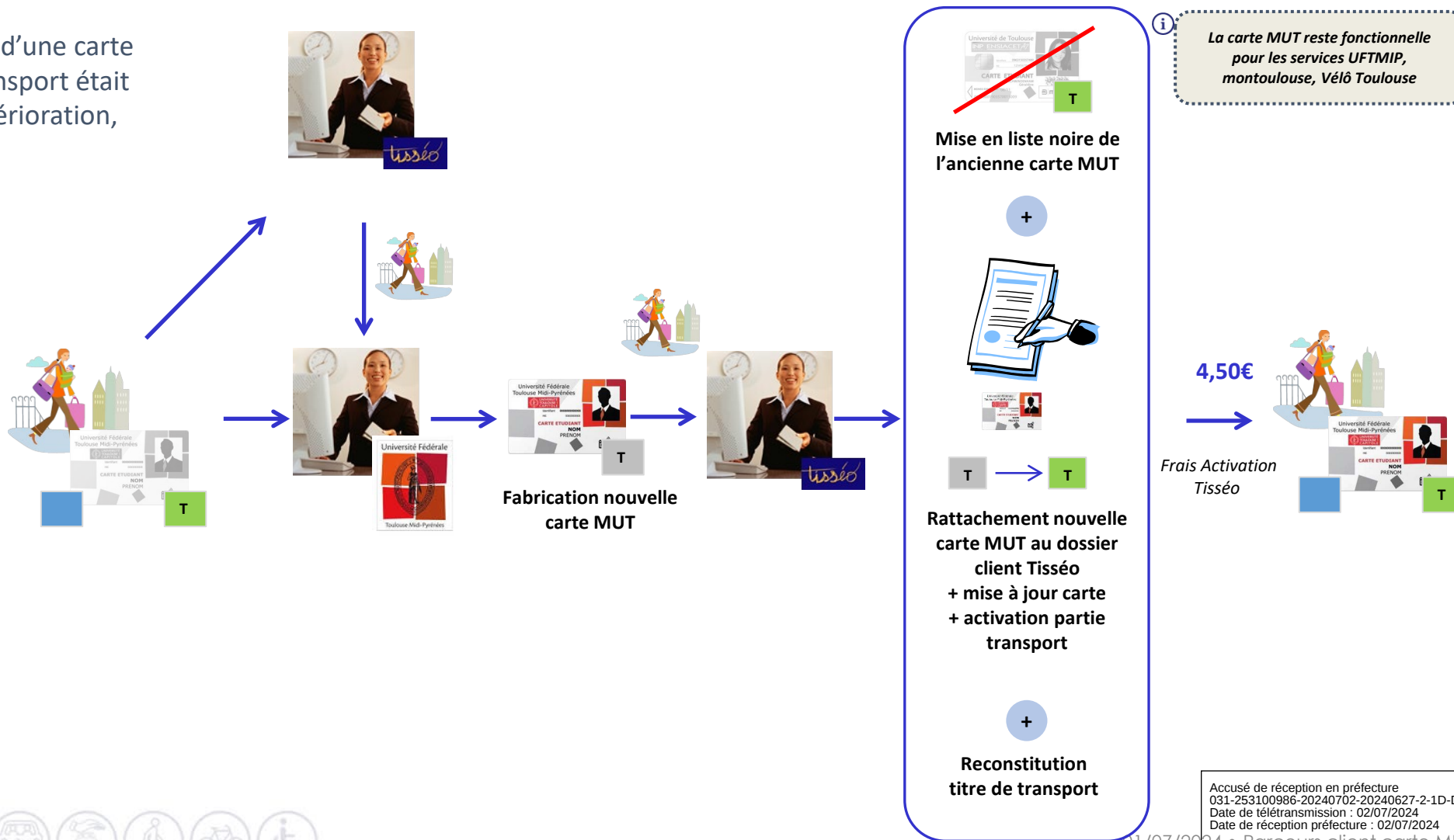
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

01/07/2024 • Parcours client carte MUT



SAV carte MUT : rattachement nouvelle carte MUT (1/4)

⇒ pour les détenteurs d'une carte MUT dont la partie transport était activée (perte, vol, détérioration, défectuosité)

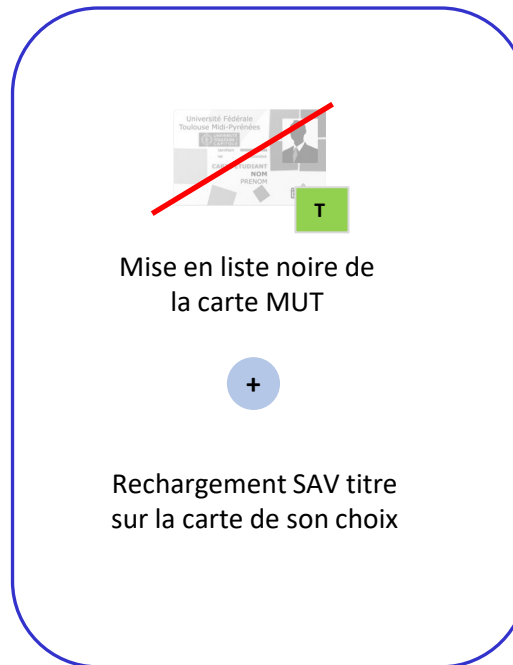
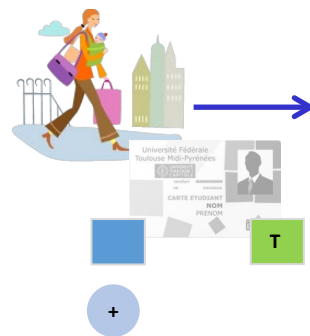




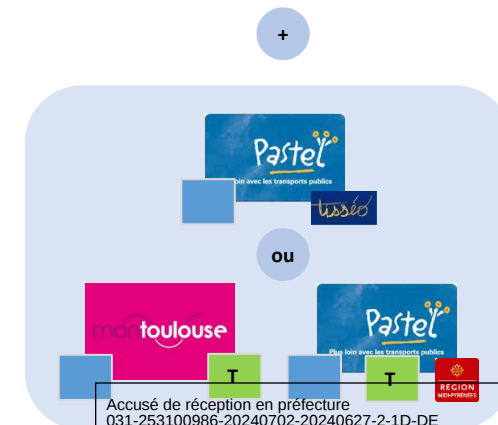
SAV : transfert d'un titre de transport Tisséo depuis une carte MUT (2/4)

⇒ pour ceux qui désirent basculer leur titre de transport de leur carte MUT (non disponible) sur un autre support de titre de transport, déjà détenu

La carte MUT reste fonctionnelle pour les services UFTMIP, montoulouse, Vélô Toulouse



0 €



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



SAV : transfert d'un titre de transport Tisséo depuis une carte MUT (3/4)

⇒ pour ceux qui désirent basculer leur titre de transport de leur carte MUT (non disponible) sur une carte Pastel Tisséo :
procédure de changement d'émetteur



i La carte MUT reste fonctionnelle pour les services
UFTMIP, montoulouse, Vélô Toulouse

9 €



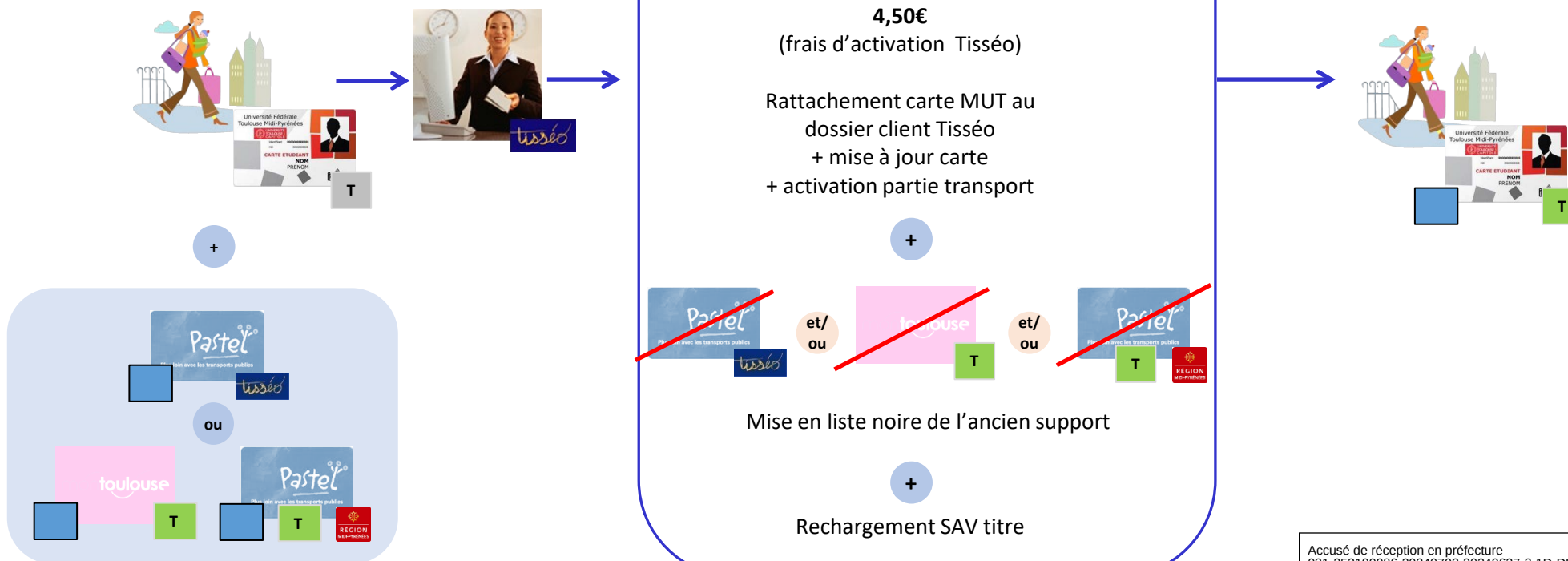
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

01/07/2024 • Parcours client carte MUT



SAV : transfert d'un titre de transport Tisséo vers une carte MUT (4/4)

⇒ pour ceux qui souhaitent basculer leur titre de transport sur la carte MUT (leur support actuel de titre de transport n'est pas disponible)



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



tisseo.fr



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240702-20240627-2-1D-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024